

COMMUNE D'ARREST

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 19 avril 2018

Le dix-neuf avril deux mille dix-huit, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Mme Lysiane JOLY, Maire. Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de MM. Davy PACQUES, Cyril GUILBAUT et Patrick DRON, excusés. Mme Delphine FORESTIER est désignée comme secrétaire. Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

I- BUDGET ASSAINISSEMENT M49

Compte administratif 2017

La section d'investissement du compte administratif se solde par un déficit de 242.30 € qui, cumulé avec le résultat déficitaire de 2016, donne un déficit de 2 832.72 €. La section d'exploitation se solde par un excédent de 14 690.16 € qui, cumulé avec le résultat excédentaire de 2016 et la part affectée à l'investissement l'an passé, donne un excédent de 94 316.82 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier. M. Armel BOUCHARD, 1^{er} adjoint, est élu président au moment du vote du compte administratif M49 2017, approuvé à l'unanimité. Une fois le besoin d'autofinancement d'investissement couvert (compte 1068), la somme de 91 484.10 € est affectée à l'excédent reporté de fonctionnement (compte 002) pour 2018.

Budget supplémentaire 2018

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget supplémentaire M49 2018 tel qu'il est présenté, permettant l'inscription budgétaire des résultats votés au compte administratif. Ainsi, la somme de 2 832.72 € est inscrite en déficit d'investissement reporté (001) et en autofinancement (1068), alors que 91 484.10 €, représentant le solde disponible en fin d'exercice sont inscrits en affectation du résultat reporté (002) et en entretien et réparations (6152).

II- COMPTE ADMINISTRATIF M14 2017

Mme le Maire explique qu'à la demande de la Sous-Préfecture, le compte administratif M14 2017 doit être représenté devant le conseil municipal : en effet, la délibération d'adoption doit expressément mentionner que Mme le Maire a cédé la présidence et qu'elle a proposé de se retirer au moment du vote.

M. Armel BOUCHARD, élu président, fait donc voter au conseil municipal le compte administratif 2017 qui se solde par un excédent de 288 069.63 € en section de fonctionnement, et un déficit cumulé de 52 585.15 € en section d'investissement. Ces résultats sont adoptés à l'unanimité. La somme de 235 484.48 € sera donc inscrite au compte 002 du budget 2018, en « excédent reporté de fonctionnement ».

III- BUDGET PRINCIPAL M14 2018

La commission des finances s'est réunie le lundi 9 avril dernier. Une proposition de budget est présentée au conseil municipal.

Dépenses d'investissement

La somme de 30 500 euros correspond aux travaux suivants : isolation extérieure de la salle des fêtes, peinture du couloir entre la cantine et les logements, création d'un appentis à la salle des fêtes, porte de garage et pilier de l'ancienne poste. Les 46 300 euros de restes à réaliser reprennent l'isolation de la scène de la salle des fêtes, l'éclairage du chemin de la Sollette, les joints de l'église, les honoraires du maître d'œuvre pour l'aménagement de la future mairie... Le projet global de la mairie fera l'objet d'un budget supplémentaire, l'accord de subvention pour la DETR n'ayant pas encore été donné ; cependant, le dossier a été réceptionné « complet » par la Sous-Préfecture.

Recettes d'investissement

Une subvention de 3 700 euros du Département est inscrite pour l'isolation extérieure de la salle des fêtes. 6 300 euros de subvention en « reste à réaliser » correspondent à l'aide qui reste à percevoir pour les joints de l'église et la maîtrise d'œuvre de la future mairie. 4 000 euros sont inscrits en FCTVA.

Dépenses de fonctionnement

Les sommes nécessaires au fonctionnement courant de la commune sont inscrites dans cette section, sur une base globalement semblable à 2017.

Cette année, la somme de 50 000 euros sera transférée dans l'enveloppe voirie de la Communauté d'Agglomération.

Mme le Maire précise que la somme de 15 000 euros qui est inscrite pour le SIAEEV ne sera peut-être pas à payer. Elle reviendra en cours de réunion sur l'avenir des syndicats.

Les subventions aux associations sont maintenues à leur niveau de 2017, sauf pour la Batterie-Fanfare qui, en effectif réduit désormais, n'assurera plus que les manifestations patriotiques : la subvention est donc ramenée à 250 euros.

Recettes de fonctionnement

Les taux d'imposition sont conservés à leur niveau de 2017 dans ce projet de budget, pour une recette totale de 257 700 euros. La Dotation Globale de Fonctionnement s'élève à 58 400 euros.

La commission propose de passer le loyer du plus grand logement au-dessus de l'école à 370 euros par mois à compter du 1^{er} juillet 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget principal M14 2018 qui s'équilibre à la somme de 132 985.15 euros en section d'investissement, et à la somme de 664 584.48 euros en section de fonctionnement.

IV- MANIFESTATIONS A VENIR

8 Mai

La manifestation sera organisée en partenariat avec l'UNC, aux horaires habituels.

Repas des aînés

Il se déroulera le jeudi 10 mai, jour de l'Ascension. Le conseil municipal choisit parmi les propositions de menu de M. Johan BOUDINEL, énumérées par Mme Eliane HOUARD. Le prix du repas service compris restera à 29.50 euros.

M. Benny DELHONE animera ce repas, pour une somme de 380 euros. Le point est fait sur les conseillers municipaux invités ce jour-là.

Fête locale

Mme le Maire explique que l'association des fêtes prendra en charge l'animation du samedi après-midi, par le biais d'une course de caisses à savon. Le concert du dimanche après-midi par l'harmonie de Mons-Boubert se déroulera dans l'église, pour se rapprocher notamment de la fête foraine. Il n'y aura pas de bal cette année.

Concert

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de la Baie de Somme a demandé à organiser le 23 juin un concert en l'église d'Arrest, sa capacité d'accueil et son acoustique se prêtant parfaitement à cet événement. Mme le Maire a donné son accord.

13 et 14 juillet

La retraite aux flambeaux ne pourra être accompagnée de la batterie-fanfare cette année. Le bal du 13 est maintenu, avec le même DJ que l'an passé. Les jeux avec les animateurs du centre aéré auront toujours lieu le 14 après-midi, après les cérémonies du monument aux morts et du cimetière.

Concours des maisons fleuries

Le passage du jury dans le village aura lieu le vendredi 20 juillet.

V- QUESTIONS DIVERSES

Travaux de voirie

Mme le Maire fait le point sur un certain nombre de travaux, en cours ou à venir.

Deux responsables « voirie » de la CABS ont été reçues pour évoquer les travaux de la rue de Bas et de la rue du Château. Elles devaient chiffrer le coût d'un bordurage devant chez M. Mme BUTEL qui subissent les coulées d'eaux boueuses descendant des champs en cas de fortes pluies. En attendant, les trous ont été curés une seconde fois, une fascine et une bande enherbée ont été mises en place.

Rue de Bas, un rebouchage des trous devrait précéder la pose d'une couche de surface. L'eau pourrait être gérée en amont, afin de limiter le dévalement des eaux sur la chaussée. La circulation sur cette voie sera alors limitée aux piétons et aux vélos, les agriculteurs n'y passant plus.

Les logements ODA seront occupés à compter du 22 mai prochain. Le sens unique rue de la Sollette va donc être mis en place, afin d'empêcher que des véhicules ne débouchent sur la RD 106. Le problème de la sécurité du carrefour de la rue à Cailloux a été évoqué avec la CABS (la création d'un plateau surélevé était à l'ordre du jour il y a quelques mois). Un rendez-vous avec l'Agence routière du Département devrait également être fixé prochainement.

Un riverain de cette rue demande s'il peut être envisagé un ralentisseur avant le carrefour de la rue de Haut. Mme le Maire explique que le futur aménagement du carrefour de la Sollette devrait déjà ralentir la circulation.

La réception des travaux n'a pas encore été effectuée pour l'Impasse de l'Avalasse ; le problème des talus mal taillés, la réparation non satisfaisante de chaussée suite à la rupture de canalisation, et le mauvais écoulement de l'eau par rapport à la grille de pluvial ont été signalés à l'entreprise.

Un riverain a également de nouveau signalé que les travaux de réfection de la rue Mont à Cran avaient été mal réalisés, et qu'un problème d'écoulement d'eau subsiste.

Travaux sur bâtiments communaux

Un tapis antidérapant doit encore être mis en place sur la rampe de l'église.

Le rejointoiement du pan arrière de l'église touche à sa fin. M. AMAURY devrait enchaîner ensuite sur le garage du logement de l'ancienne poste.

L'entreprise CRUSEL devrait intervenir en juin sur l'isolation extérieure de la salle des fêtes.

Appentis salle des fêtes

Trois devis ont été reçus concernant la réalisation d'un appentis entre la salle des fêtes et le garage communal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la proposition de M. Daniel DEHESDIN, d'un coût de 2 935.95 euros HT.

Remise en peinture d'un poste EDF

Mme le Maire fait circuler les esquisses d'artistes concernant la rénovation du poste de transformation électrique situé rue à Cailloux. Elle rappelle que cette opération d'embellissement est entièrement financée par ENEDIS et la Fédération Départementale d'Energie de la Somme ; cette dernière retiendra un des trois projets sélectionnés par la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit deux esquisses de M. Michel RODIER (d'un cout unitaire de 3 850 euros) et une esquisse de SHANAEL ARTS (d'un coût de 1 600 euros).

Régime indemnitaire des agents

Mme le Maire explique que le nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, suggestions, expertises et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) doit être mis en place dans la fonction publique territoriale. Il remplace tout ancien régime et ne doit pas être moins favorable aux agents. Mme le Maire précise que ce projet est passé pour avis devant le Comité Technique du Centre de Gestion, et que ce régime a déjà été adopté par le conseil pour le poste de secrétaire de mairie au 1^{er} janvier 2016.

Les agents percevront dès le 1^{er} mai prochain une rémunération indemnitaire en deux parties : une part liée aux fonctions et à l'expertise (IFSE), par 12^{ème} chaque mois ; un complément indemnitaire (CI) lié à la manière de servir une fois par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le principe du RIFSEEP et les grilles de rémunérations qui correspondent. Un arrêté du Maire fixera le taux du IFSE pour les adjoints territoriaux à 21% du maximum autorisé. Le taux du CI sera fixé par arrêté en fin d'année, selon l'engagement de l'agent.

Recrutement d'agents contractuels

Mme le Maire explique que la commune est en attente d'informations concernant les nouveaux contrats aidés, notamment en ce qui concerne le renouvellement du CUI de M. José VIDAL.

Dans l'attente, le Centre de Gestion préconise de prendre une délibération de principe autorisant le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Cela permettrait de continuer de travailler avec cet agent en attendant l'éclaircissement de sa situation par rapport à la nouvelle réglementation (la possibilité d'un recrutement à terme restant toujours une option à étudier). Le conseil accepte de délibérer en ce sens.

Participation citoyenne

Une réunion sera organisée par les gendarmes avec les référents volontaires afin de leur expliquer leur rôle.

Inondation de la RD80

Le problème de l'eau stagnant dans le virage situé sur la route de Franleu a été signalé à l'Agence routière du Département. Le responsable d'Agence rappelle que la situation, bien connue de leurs services et du SIAEEV, est la résultante d'une gestion hydraulique non maîtrisée du bassin versant à dominante agricole attenant à la RD80. L'ensemble des acteurs concernés doit se pencher sur le problème, et la Chambre d'Agriculture sera destinataire du courrier d'alerte de la commune.

Mme le Maire signale qu'une fascine a été créée sur la RD 106 menant à Mons-Boubert.

Prestations proposées par la Communauté d'Agglomération

Deux propositions ont été faites par la CABS.

Un achat groupé de défibrillateurs est à l'ordre du jour ; selon le nombre de communes intéressées et d'appareils à acheter, un coût unitaire sera donné. Un appareil pourrait être envisagé pour la salle des fêtes.

La CABS demandait il y a quelques semaines si la commune était intéressée par un balayage des axes principaux, une fois par mois. Mme le Maire a répondu que ce balayage pouvait être intéressant s'il permettait de désherber les caniveaux de ces axes. Par contre, une cadence de deux à trois fois par an serait suffisante.

Le conseil sera informé ultérieurement de l'évolution de ces deux dossiers et des coûts annoncés.

Avenir des Syndicats

Mme le Maire fait le point sur l'avenir des syndicats intercommunaux.

Le SI d'Amélioration de l'Écoulement des Eaux dans le Vimeu va disparaître : en effet, son périmètre s'étend sur trois communautés d'Agglomération (Villes sœurs, Vimeu et Baie de Somme) et certaines de ses compétences sont désormais reprises par celles-ci (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations). Un syndicat mixte fermé à la carte pourrait lui succéder.

Le même problème existe pour le SI des Eaux de Picardie. Reste à voir si chaque communauté d'agglomération reprendra les compétences de ce syndicat.

Demandes d'Aide

Mme le Maire expose au conseil municipal trois demandes d'aide financière.

L'association départementale « De la Somme à Bellefontaine » a été créée pour rendre hommage aux jeunes hommes de la Somme qui ont été tués le 22 août 1914 dans le petit village belge de Bellefontaine ; 144 communes ont perdu au moins un habitant durant ces combats meurtriers (Jean HUMEL pour Arrest, décédé à 22 ans). Des dons sont recueillis afin d'organiser une exposition départementale les 23 et 24 juin 2018 à Daours. Le conseil municipal accepte de verser 50 euros à l'association.

Le conseil accepte également de verser la somme de 50 euros à la Ligue française contre la Sclérose en plaques (Paris), et 100 euros à la Banque alimentaire (Dargnies).

Demande d'emplacement

Le conseil accepte qu'ENZO PIZZA s'installe dès le mois de mai sur le parking en herbe rue de Catigny, le vendredi soir, pour 25 euros par mois.

Comptes rendus

Mme le Maire signale que seules quatre personnes ont participé à l'opération Hauts-de-France propres (elle-même et trois chasseurs).

31.50 euros ont été récoltés lors du Parcours du cœur.

Le concert donné par le CRI au bénéfice de la lutte contre le cancer a permis de collecter 602 euros, répartis entre l'Institut Curie et l'Institut Gustave ROUSSY.

La matinée « porte ouverte » de la future mairie s'est bien déroulée. Les opinions étaient globalement positives, et chacun a pu faire part de ses éventuelles questions ou observations dont il sera tenu compte.

VI- QUESTIONS D'INITIATIVES

Mme Catherine CAUDRON demande si les wc publics pourront être ouverts lors du trail et de la course de caisses à savon. M. Armel BOUCHARD précise que la porte va justement être réparée.

Mme Eliane HOUARD rappelle le mauvais état de la rue de Drancourt, et notamment des bas-côtés extrêmement dégradés. Mme le Maire répond que le conseil est conscient du problème ; les employés communaux combleront les trous les plus importants.

Elle signale également que certaines lattes sont abimées sur le parquet de la salle des fêtes. M. MONCHAUX a été contacté pour intervenir.

M. Sylvain PROBOLA signale quelques caniveaux où des touffes d'herbes conséquentes gênent l'écoulement des eaux.

Mme Corinne FORESTIER rappelle qu'une plaque d'égout fait beaucoup de bruit rue Machet Chollet. Les services de VEOLIA ont été prévenus à ce sujet.

Le problème des panneaux d'affichage, pas toujours propres ou dont les affiches se décollent à cause de la pluie est évoqué.

